

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



PRIX :

46 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 11 octobre.

Un regard en arrière.

La famille des Bourbons de France a quelque chose de celle d'Edipe. Une inexplicable fatalité semble peser sur elle. En vain l'histoire, avec ses enseignements, ses péripiéties et ses catastrophes d'hier, est là qui frappe à leur porte, qui les avertit, qui leur crie : *Cavete reges* ! ils ne l'écoutent pas ; les Bourbons de France n'ont des oreilles que pour leurs courtisans, et de croyance qu'en leur sagesse au bout de laquelle est l'abîme qui les attend.

Charles X, par exemple, fut frappé jusqu'à la fin d'une inconcevable cécité morale. Ni le 21 janvier, ni le 20 mars, ni le 13 février, ni les avertissements de la tribune, ni la voix énergique de la presse, rien ne put le tirer de ses préoccupations d'ancien régime. La congrégation avait jeté sur ses yeux un épais bandeau ; il l'y garda avec obstination et avec amour. Léger, vain, présomptueux, inappliqué dans sa jeunesse, il ne sut pas être autre chose, dévot excepté, quand les années eurent blanchi sa tête. Vieux comme jeune et malgré une foule de mépris amères, il prit constamment l'ombre pour le corps, l'illusion pour la réalité. Une fausse appréciation des choses avait sapé son trône, une dernière illusion le brisa. Charles X, se crut adoré de la France, parce que, en 1828, les bons Alsaciens lui témoignèrent quelque joie des ordonnances de juin ; il se crut actif et brave parce que nos soldats n'avaient mis que quinze jours à conquérir Alger ; il se figura être assis sur un trône inébranlable parce que l'archevêque de Paris lui avait promis d'un air béat, les grâces efficaces de la Ste-Vierge, et le pauvre roi enfonçant fièrement son chapeau royal sur sa tête, et mettant la main à la garde de son épée vierge, partit de là pour se rendre hautement parjure, pour déchirer à la face de l'Europe le pacte politique dont il avait solennellement juré l'observation.

Qu'un homme vigoureux de jeunesse, fort de tête, grand de vingt victoires, prescient de l'immensité de son avenir, qu'un Napoléon, par exemple, ait fait un 18 brumaire, on le conçoit : le propre du génie est de briser ce qui lui fait obstacle ; mais qu'un vieillard de soixante et dix ans, qu'un homme sans capacité gouvernementale, qu'un roi imposé par les baïonnettes étrangères, qu'un Charles X en un mot, jouât aux coups d'état et jetât le gant à un pays tel que la France, allons donc ! Aussi tomba-t-il comme un arbre déraciné par l'ouragan, sans presque s'apercevoir de sa chute que lorsqu'elle fut accomplie.

Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

La colère du peuple ressemble à celle de l'Eternel. Le sceptre royal était là, à terre, brisé en mille éclats. Quelques ambitions rivales le convoitaient sans oser le prendre ; mais la chambre des députés, plus hardie, osa la première en ramasser les débris, et dit aux Parisiens étourdis de leur victoire : « Or, maintenant je suis la maître ! Ce trône dont vous avez renversé l'indigne Charles X, souffrez que je l'occupe momentanément. Comptez sur mon patriotisme et ma sagacité pour vous choisir un souverain sage, vigilant, modeste, ami de son pays et surtout économe. » Les Parisiens stupéfaits de l'audace des députés de Charles X, tiraillés d'ailleurs en mille sens divers et par la presse périodique et par des nuées de brochures et de placards, ne répondirent rien ; mais ils laissèrent faire.

Ah ! si jamais assemblée politique eût à jouer un rôle brillant, magnifique, sublime, ce fut la chambre des députés de 1830 ; placée en une telle occurrence, elle devenait, si elle l'eût voulu, chambre nationale, cependant sans avoir reçu le baptême de la nation : de plein saut elle pouvait s'élever jusqu'à la gloire de la Constituante, point d'obstacles, point d'empêchemens d'aucune espèce ! Le peuple de juillet lui avait fait table rase. On pouvait bien à la rigueur lui reprocher son origine carliste, son illégitimité native, mais il fallait un pouvoir après l'ébranlement des trois journées et elle s'était trouvée là pour le saisir ; d'ailleurs on s'enquiert peu de la naissance, de qui fait de belles actions et les mesures grandes et généreuses sont toujours assez légales.

Malheureusement la chambre de 1830 envisagea sa sublime mission à travers le prisme étroit de ses intérêts privés ; c'est dire qu'elle la trahit. Il fallait à la circonstance des députés vraiment patriotes, et la circonstance ne trouva pas ces 221 trop vantés que de francs égoïstes ; misérables images de l'Eternel, en sept jours ces députés bâclèrent une charte, firent un roi, c'est-à-dire une nuée d'or ; puis s'étant mis sous la gouttière, ils se reposèrent.

Nous avons dit que la chambre de 1830 était toute puissante ; et en effet, elle était pouvoir législatif par son es-

sence même ; pouvoir exécutif, puisqu'elle a éliminé d'un trait de plume une grande partie de la chambre des pairs ; pouvoir constituant, puisqu'elle a fait une Charte ; et enfin pouvoir souverain ou dictatorial, puisqu'elle a pu conférer à un roi l'unction politique. Or, environnée d'une omnipotence si vaste, si inouïe, ne pouvait-elle pas dire aux Français dès son début :

« Un roi imposé par l'étranger pesait sur vous. Non content de gaspiller vos sueurs, il a voulu vous ravir vos libertés ; vous l'avez puni en brisant son sceptre dans sa main sacrilège. Je règne momentanément à sa place, et ce qu'il n'a pas voulu faire pour votre bonheur, je vais l'accomplir. « Désormais la pairie ne sera plus héréditaire, mais élective. La meilleure garantie de l'aptitude et de l'intégrité d'un dignitaire, c'est le suffrage de ses concitoyens. « Les titres de noblesse ancienne ou moderne sont abolis. Ces hochets de la vanité conviennent peu à un gouvernement populaire, qui ne veut reconnaître d'autre distinction que l'éclat des services rendus à la chose publique. « J'abolis l'impôt odieux des droits-réunis. Ce qu'un prince sans foi vous avait promis il y quinze ans, je le tiens aujourd'hui. « Plus d'énormes appointemens, plus de salaires sans attributions, et surtout plus de scandaleux cumuls. « Nul ne pourra être député du peuple et fonctionnaire du gouvernement, car il est à la fois imprudent et immoral de placer un homme entre son intérêt et son devoir. Une nouvelle loi électorale sera incessamment votée. Basée sur les principes de la loi de 91, elle ne fera pas un privilège pour quelques-uns de ce qui est un droit pour tous. Tout citoyen, membre de la garde nationale, sera par cela même électeur. Celui à qui l'Etat confie un fusil pour le maintien de l'ordre ou la défense du territoire, peut être admis sans crainte à jeter tous les cinq ans un bulletin d'élection dans une urne. En un mot, toutes les améliorations, toutes les réformes, toutes les économies jugées compatibles, non pas avec la dignité de la France (ce mot nous ruine depuis quinze ans), mais avec sa sûreté, sa liberté et sa force, seront tour-à-tour proposées et effectuées, lorsqu'un gouvernement régulier sera réorganisé. Voilà, voilà le langage qu'eût dû tenir une chambre patriote et vraiment française ; voilà la route qu'eût dû suivre la chambre de 1830, pour vivre dans l'histoire et sauver réellement la patrie. Au lieu de cela, que fit-elle ? Chacun ne le sait que trop. Aussi, la Vendée ne peut se pacifier, le Midi est sur un volcan, les carlistes lèvent une tête altière, l'étranger nous entoure le pied levé et l'arme au bras, le commerce de spéculation est perdu, les impôts sont presque doublés, les ouvriers sans ouvrage et sans pain foisonnent ; enfin, et comme irréfutable démonstration du tout, Louis-Philippe, le plus bel ouvrage pourtant de la chambre dictatorial, à ce que disent les journaux du trésor, travaille en vain depuis trois semaines, à trouver des ministres qui consentent à partager son pouvoir. La chambre de 1830 a semé du vent, nous recueillerons des tempêtes. Alex. B.

Nous recevons une lettre d'un M. Mollard prisonnier à St-Joseph qui se plaint de M. Bardez, commissaire de police. Selon lui, M. Bardez accompagné de quelques agents, se serait permis des perquisitions peu décentes sur sa fille et sur sa femme, au moment où celles-ci se rendaient à la prison pour le voir, perquisitions qui auraient été faites sous prétexte de s'assurer si les dames Mollard ne portaient pas au prisonnier des objets interdits par les réglemens. Nous enregistrons le fait tel qu'il est énoncé par M. Mollard ; mais sans croire que M. Bardez ait méconnu à ce point son caractère d'homme et surtout d'homme public.

Le jury de médecine du département du Rhône a terminé sa session par la réception des pharmaciens officiers de santé et autres.

Il serait à désirer que chaque année l'autorité fit connaître au public, conformément à la loi le nombre des pharmaciens, et les précautions qu'elle prend pour que leur instruction, et leur moralité lui garantissent toute sécurité.

Comme aux sessions précédentes on a tenu compte de peu de chose ; on n'a pas même sévèrement examiné les pièces qui constatent pour les pharmaciens huit années d'étude, pièces qui par la loi doivent être légalisées pour pouvoir donner une date certaine et ne pas être entachées du soupçon de certificats de complaisance.

Parmi les récipiendaires on a remarqué un sujet brillant par son instruction et ses connaissances variées M. Borne de la Brêle, on aime à signaler de pareils faits.

La commission que les pharmaciens de Lyon ont nommée dans leur sein pour poursuivre les abus que le charlatanisme exploite, et obtenir l'exécution de la loi, a mis à profit, pendant cette session, l'arrêt de la cour de cassation du 1^{er} septembre 1832 qui le rend habile à se porter partie civile dans tous les cas de contravention. A cet effet elle a mis opposition par voie d'huissier à la réception par le jury d'un sieur Bartheyron membre de la congrégation dite des frères de l'Hôtel-Dieu. Elle a, et avec raison,

prouvé au jury qu'une administration instituée pour régir les biens d'un hôpital et s'occuper de ce qui a trait aux malades n'a nul mandat pour faire des pharmaciens, non plus que des chirurgiens, si elle n'emploie le moyen en vigueur, pour les classer d'après leur mérite.

Le jury, qui d'abord avait émis quelque doute sur l'opposition est rentré dans la loi, et le frère a été refusé. Il faut espérer que cette notice arrivant à la connaissance des écoles de pharmacie elles s'opposeront à la réception de ce candidat s'il s'y présentait, quoique la cause de son rejet soit différente de celles qui l'année dernière, motivèrent près du jury le renvoi de plusieurs aspirans au titre de pharmacien, qui furent incontinent reçus à l'école de Montpellier ; ce fut sans doute une faute grave envers la loi et la société en général. (Note communiquée)

Nous recommandons à nos lecteurs l'*Histoire secrète du Directoire*. Cet ouvrage contient un grand nombre d'anecdotes et de faits inconnus jusqu'à présent ; l'auteur, qui a vécu dans l'intimité de Barras, s'est trouvé en position de tout voir, et dit tout ce qu'il a vu. Aussi la lecture en est-elle très-amusante. (Voir les annonces.)

TOUJOURS SUR LA COMPOSITION DU CABINET.

Le *Moniteur* ne dit rien sur la formation du nouveau cabinet.

On lit dans le Temps :

On attendait ce soir avec grande impatience la réponse de M. Dupin aîné ; les ministres étaient presque tous réunis à cet effet chez M. le maréchal Soult ; mais il paraît que M. Dupin l'apportera lui-même et qu'il arrivera demain dans la journée.

On assurait que M. Dupin consentait à la présidence du maréchal en échange du ministère de l'intérieur que le maréchal lui laisserait prendre. On nous permettra un double doute sur ce point. M. Béranger recevrait les sceaux si M. de Bassano était accepté au commerce. Aux finances, M. le baron Louis aurait été supplié de rester, et ce ne serait qu'à son refus que le maréchal recourrait à M. Humann, dont on ne met nullement en doute l'acceptation, malgré un refus récent. On parlait faiblement de M. de Rayneval pour les affaires étrangères et beaucoup de M. d'Argout ; quelques personnes qui fréquentent le château n'en doutaient pas, et par compensation plaçaient M. Bignon à l'instruction publique. M. de Rigny resterait à la marine, et une position élevée sans porte-feuille serait donnée à M. Thiers.

Voilà à-peu-près les noms les plus généralement prononcés, mais nous ne garantissons pas qu'il y ait rien d'arrêté, ou même qu'aucune ouverture ait encore été faite ; il est plus probable qu'il n'y aura rien d'entamé sérieusement qu'après l'arrivée de M. Dupin.

On lit dans le Courrier Français :

M. Humann, arrivé à Paris, s'est rendu chez le roi ; il a supplié S. M. de ne point le comprendre parmi les candidats au ministère, et a déclaré que dans la situation actuelle des choses il ne croyait pas pouvoir être utile au pays.

On lit dans le Constitutionnel :

Ce soir, à onze heures, l'aide-de-camp envoyé auprès de M. Dupin n'était pas encore de retour. Ce retard faisait généralement présumer que M. Dupin, sans avoir donné aucune réponse, s'était décidé à se rendre à Paris.

On lit dans le Messager des Chambres :

M. le duc de Bassano a déclaré, dit-on, qu'il n'entrerait dans un ministère qu'à la condition qu'on n'y afficherait d'autre système que de satisfaire à tous les besoins du peuple et à toutes les exigences du temps.

Quoi qu'il arrive et d'après tout ce qui a été publié, il est impossible que M. Soult et M. Dupin entrent ou demeurent dans un même cabinet. (Idem.)

On lit dans la Quotidienne :

La question de cabinet ; comme on dit dans les salons du juste-milieu, paraît encore loin d'une solution. Les journaux du soir ne publient rien qui puisse faire entrevoir un résultat. On est obligé d'avouer que les destinées du pays dépendent en ce moment de la réponse que daignera faire M. Dupin. Il est certain du moins que le peu de disposition du député de la Nièvre à entrer dans le ministère lui a donné une importance qu'il n'aurait certainement pas s'il avait montré la confiance et la fatuité des doctrinaires.

On lit dans le Journal du Commerce :

Nous avons entendu dire à la Bourse que Mr Dupin était arrivé à Paris ; nous croyons qu'il s'agit seulement de sa réponse, et M. Dupin paraîtrait peu disposé à rien terminer avant l'ouverture des chambres : c'est un prétexte honnête pour décliner la présidence du maréchal Soult.

On lit dans le Nouvelliste, journal ministériel :

Malgré l'anarchie qui selon lui déborde le pouvoir, les impôts se perçoivent, les tribunaux rendent la justice, l'ordre règne sur tous les points de la France, et nulle part l'absence de l'administration ne s'est fait sentir. Que l'opposition attende donc avec patience une nouvelle combinaison

qui, peut-être, n'aura pas le don de la satisfaire, mais qui, nous n'en saurions douter, répondra à tous les vœux du pays.

Enfin le *Journal de Paris*, le plus intrépide champion du ministère du 13 mars, brochant sur la rassurante insinuation de son confrère, s'exprime ainsi :

L'opposition, dans la question du remaniement ministériel, n'a pas cessé de raisonner à faux. Sur quelle base s'appuie-t-elle en effet ? sur une pure supposition que rien ne justifie, et dont les faits démontrent au contraire la fausseté. C'est que la chambre est devenue hostile au système du 13 mars. L'opposition le sait-elle ? Ce qui s'est passé pendant l'inter-règne parlementaire n'a cependant pas été de nature à changer les convictions de la majorité. Mais en supposant qu'une complète révolution soit arrivée dans les esprits, n'est-il pas sage d'attendre que ces dispositions nouvelles se manifestent avant de bouleverser toutes les combinaisons de la politique actuelle ? Le système que les chambres ont adopté et défendu est debout ; c'est à le fortifier que le gouvernement doit s'attacher, jusqu'à ce que la majorité l'abandonne, et l'unique moyen de rallier à ce système la même majorité, c'est d'en confier l'exécution aux hommes qu'elle a l'habitude d'écouter.

Nous apprenons par des lettres de Londres, arrivées aujourd'hui par voie extraordinaire, qu'il doit y avoir jeudi prochain, 11 de ce mois, un conseil de cabinet auquel assisteront tous les ministres anglais, à l'effet de décider si l'Angleterre coopérera avec la France au blocus qui paraît décidé des ports de la Hollande. Les mêmes lettres ajoutent qu'on ne croit pas à cette coopération, mais qu'on laissera agir la France avec toute latitude.

La Prusse de son côté persiste à déclarer que si l'armée française entre en Belgique, elle y fera entrer en même temps un corps de troupes, non pour combattre notre armée ni défendre Anvers, mais pour empêcher que la France ne prenne en Belgique une position avancée dont elle pourrait se servir plus tard. Dans ce cas, le corps d'armée prussien traverserait la Meuse et la longerait jusqu'à Maëstricht, tandis que l'armée française marcherait sur Anvers par Gand, et elle évacuerait la Belgique en même temps que rétrograderait l'armée française. Voilà, nous assure-t-on, le résultat des dernières délibérations diplomatiques, et si nous sommes bien informés, le *Moniteur*, en annonçant la formation du nouveau cabinet et donnant l'explication de son système, fera connaître les dispositions prises et décidées pour amener à fin les affaires de Belgique.

Nous sommes loin de partager la confiance que certaines personnes ont dans la possibilité d'une double marche militaire sans cohésion, et il nous semble difficile que l'armée française et l'armée prussienne puissent se trouver si près sur les champs de Waterloo sans qu'il en résulte un choc général que la moindre étincelle peut faire éclater.

(*Messageur*.)

La présence de M. de Talleyrand est jugée indispensable à Londres au moment où le cabinet décidera si ou non l'Angleterre concourra avec la France au blocus des ports de la Hollande. Ce conseil doit s'assembler jeudi, et d'un autre côté M. de Talleyrand ne peut quitter Paris avant d'avoir eu une conférence avec le nouveau ministère. Cette circonstance rend donc nécessaire une prompt formation du ministère, et tout porte à croire qu'elle sera dans le *Moniteur* de demain.

(*Idem*.)

M. Talleyrand part demain pour Londres : son retour en Angleterre est précipité par les grandes difficultés qui existent maintenant à la conférence pour la solution des affaires de la Belgique.

(*Journal du Commerce*.)

On se flattait ce soir au ministère de l'intérieur d'avoir retrouvé la trace de la duchesse de Berry. Ce n'est pas précisément une raison pour que nous apprenions bientôt qu'elle a été arrêtée. La duchesse est fort active, ses amis sont dévoués, et avec un peu de bienveillance de la part des surveillants, il ne manquera pas dans le Bocage de femme à cheveux blonds pour reprendre le rôle de la demoiselle Lebeschu.

(*Le Temps*.)

On lit dans le *National* :

« L'ambassadeur russe à Berlin, M. de Ribeaupierre, est parti pour Magdebourg. Comme Charles X doit passer par cette ville, on soupçonne que le diplomate russe a quelque mission secrète auprès de l'ex-roi de France. »

On lit dans le *Messageur* :

« MM. d'Argout et Barthe ont dîné hier chez le maréchal Soult ; MM. Thiers et de Rigny y étaient venus un peu auparavant. »

Il se négocie en ce moment une nouvelle sainte-alliance. Le principe monarchique ne se croit pas encore assez solide ; il veut se fortifier. M. Pozzo di Borgo est l'entremetteur de cette grande affaire.

(*Idem*.)

Nous empruntons au *Courrier Français* l'article suivant :

QU'EST-CE QUE LES DOCTRINAIRES ?

Il y a un an, certaines gens demandaient avec une candeur et une tolérance merveilleuses : « Un carliste ? qu'est-ce qu'un carliste ? je ne connais pas de carliste ! » Cependant on chouannait dans la Vendée au nom de Charles X : on brûlait le drapeau tricolore, on volait les patriotes, on les assassinait dans leurs demeures ; plus tard, la duchesse de Berry descendait sur les côtes de Provence, tentait de soulever la ville de Marseille ; mais comme l'entreprise n'était point assez mûre et réfléchie, l'héroïne était forcée de fuir,

ou on la laissait échapper, pour qu'elle revint trois semaines après ranimer autant qu'il dépendait d'elle les ressources de la guerre civile dans l'Ouest. Bien qu'on ne connût pas de carlistes, on se hâta de les mettre en état de siège, et l'on échelonna contre eux de 50 à 60,000 hommes. Apparemment que le pouvoir se battait alors contre des moulins à vent, et que les patriotes n'avaient fait que rêver le pillage et le meurtre, au dire des gens qui cherchaient si soigneusement des carlistes sans en pouvoir trouver.

Aujourd'hui on ne demande plus : « Qu'est-ce qu'un carliste ? » on demande : « Qu'est-ce qu'un doctrinaire ? nous ne connaissons pas de doctrinaire. » On dirait vraiment que personne en France ne connaît les doctrinaires, que c'est un mot qui n'a pas de sens, qui ne s'applique à rien, que l'on dit et que l'on répète sans savoir ce qu'il signifie.

Les doctrinaires ne sont cependant pas plus chimériques que les carlistes ; ils existent comme eux et travaillent comme eux pour des projets qui, pour n'être pas les mêmes, n'en sont cependant guères plus dans l'intérêt du pays. Les doctrinaires sont précisément les gens qui se croyaient assurés du ministère il y a cinq jours à peine, et qui, par une rare outrecuidance, se proclamaient ministres et se distribuaient les portefeuilles avant que la volonté royale se fût prononcée. Le journal des doctrinaires est précisément le journal qui annonçait si pompeusement leur triomphe, qui affirmait avec un imperturbable aplomb que le *Moniteur* du 2 octobre contiendrait officiellement le choix qu'il annonçait et dont il décidait de son autorité privée. Les doctrinaires sont les hommes dont l'avènement probable aux affaires a suffi pour épouvanter le pays et faire baisser le crédit public ; les doctrinaires sont les gens dont la victoire a paru à la nation entière le signal des plus déplorables catastrophes.

Mais, dira-t-on, la nation se paie de mots : on crie haro sur les doctrinaires et la nation fait chorus, sans savoir au juste ce que sont les gens signalés à sa vindicte. Il y a d'abord une rare fatuité à taxer ainsi la nation d'ignorance et de légèreté : apparemment que si elle redoute les doctrinaires, elle a de bonnes raisons pour les redouter : elle sait connaître ses ennemis : et en 1829 elle ne s'y est pas trompée. Malgré les apparences de la modération et d'hypocrites protestations, elle jugea à fond les hommes qui se présentaient malgré elle à la tête des affaires, et elle prévint dès le premier jour un dénoûment qui se fit attendre encore près d'un an. Un fait que les doctrinaires ne peuvent nier, attendu qu'il est trop récent pour qu'on puisse lui appliquer avec succès l'interprétation historique, c'est la réprobation universelle qui les a accueillis quand leur triomphe parut prochain. Ils ont tout au moins contre eux la clameur publique ; est-elle fondée ? a-t-on raison de craindre les doctrinaires ? ou n'est-ce qu'une injuste prévention ?

Qu'est-ce donc qu'un doctrinaire ? C'est un des membres de la petite coterie politique et philosophique appelée la doctrine. Mais qu'est-ce que la doctrine comme parti politique ?

La doctrine a pris naissance avant la première restauration, mais ne s'est montrée qu'à cette époque, pour prendre date de ce moment. La doctrine avait travaillé dans l'ombre pour ramener les Bourbons avec le secours de l'étranger. Ses intrigues avaient commencé avec l'émigration, et s'étaient continuées avec des chances diverses sous la Convention, sous le Directoire, sous le Consulat, sous l'Empire. La doctrine accueillit donc la restauration avec un double enthousiasme, d'abord comme réhabilitation de principes qui lui étaient chers, et de plus comme succès d'une œuvre à laquelle elle travaillait depuis longues années. La restauration était pour la doctrine une affaire d'amour-propre au moins autant que de conviction : il n'est pas besoin de dire que ce fut aussi pour elle une affaire de fortune. Les membres de la doctrine occupèrent tous de hautes fonctions dans l'Etat ; ils furent les hommes de la restauration et de la légitimité qu'ils suivirent à Gand, et avec laquelle ils rentrèrent à la queue des bagages ennemis.

Mais à côté des hommes de la doctrine, presque tous serviteurs récents et plébiens de la légitimité, étaient les hommes de la vieille roche, les vieux soutiens de la monarchie, les anciens nobles qui s'étaient fait des antichambres de la royauté une sorte de domaine, qui avaient combattu pour elle sur les champs de bataille de l'émigration, qui l'avaient accompagnée dans son exil, ou qui étaient venus la servir avec une foi assez douteuse et peu loyale dans les antichambres roturières de l'usurpateur. Tous ces hommes-là se prétendaient plus nécessaires, plus purs que la doctrine ; ces gens-là avaient fait la guerre dans l'armée de Condé et se croyaient le droit de donner des conseils et d'exiger des récompenses. A ces gens-là la doctrine paraissait une coterie d'intrus, et qui plus est de révolutionnaires. Une guerre sourde s'engagea donc entre le parti de l'émigration et la doctrine. La doctrine, tout habile qu'elle est en intrigues de cour et en jeu de coulisses, succomba. Un événement fortuit, l'assassinat du duc de Berry, en amenant une réaction pleinement absolutiste, ruina le peu de faveur qui restait à la doctrine, et elle fut expulsée des affaires tout juste au moment où elle nous préparait, en fait de libertés électorales, une loi du double vote plus abominable encore que celle du ministère déploré.

Tant que la doctrine conserva quelque espérance, elle n'eut garde de faire une éclatante scission ; mais quand trois années du règne de Charles X, ajoutées à quatre années du règne de Louis XVIII, lui eurent suffisamment prouvé qu'il n'y avait plus pour elle la moindre chance, elle ne garda plus de mesure et se jeta dans les rangs du libéralisme. C'était en 1827 : on l'y accueillit comme on fait des transfuges qui peuvent être utiles ; de là l'élection septuple de l'un des doctrinaires. Mais la doctrine n'avait point embrassé le moins du monde les principes du camp où elle venait de se réfugier ; elle gardait ses théories et ses convictions particulières de légitimité, qu'elle nourrissait depuis si long-temps et qui lui avaient déjà une fois assez bien réussi.

Telle était la position de la doctrine quand la révolution de 1830 éclata. Elle prit fort peu de part à la lutte ; mais, cile à concevoir, ce fut la doctrine qui surgit tout d'abord au faîte du mouvement rétrograde qu'elles ont suivi depuis deux ans. La doctrine accepta au dehors les honteux traités de 1815 ; au dedans, elle proclama la royauté du 7 août quasi-légitime, tandis qu'elle n'était que consentie, malgré une exclusive à la capacité et à l'intelligence, ne put pas tenir plus de trois mois aux affaires : force lui fut de céder la place à des hommes plus populaires et plus patriotes qu'elle ; mais elle restait à leurs côtés, prête à travailler d'abord contre eux et ensuite à son profit, autant qu'elle le pourrait. Elle parvint au 13 mars, en attendant qu'elle pût en hériter. Elle croyait enfin, la semaine dernière, être arrivée au but de tous ses vœux, quand un revirement de cour est venu la rejeter, du moins pour quelque temps, hors des combinaisons possibles.

Voilà quel est l'historique de la petite faction qui prétend gouverner la France. Dans tout cela, le pays une fois trompé par la doctrine en 1830, ne s'est attaché qu'à une seule chose. Les doctrinaires sont à ses yeux des hommes qui, serviteurs passionnés de la restauration, et brouillés avec elle par accident, en adoptaient les principes, les adoptent encore et voudraient y ramener la France. Ce sont les doctrinaires qui, l'année dernière, ont soutenu, contre la raison nationale, l'hérédité de la pairie, appui verrou d'une légitimité à jamais détruite : ce sont eux qui tout récemment ont conseillé l'état de siège et l'ont fait prévaloir. Les doctrinaires sont les partisans de la Charte de 1814 dont ils ont fait, il y a quelques jours, le plus pompeux éloge ; ils veulent nous la rendre : la doctrine est le reste de ce déplorable système que nous croyions avoir détruit à jamais dans les trois jours. Voilà ce qu'est la doctrine, voilà pourquoi le pays la redoute, pourquoi il la repousse, pourquoi il a frémi d'indignation quand la coterie doctrinaire s'est proclamée maîtresse des affaires et du gouvernement. Le pays qui est plus sage qu'elle n'en veut pas, parce qu'il craint de nouvelles commotions qu'elle amènerait sans nul doute. La doctrine acceptée, nous rentrons dans la restauration pleine et entière : la révolution de juillet, si amoindrie déjà, est complètement annulée : le combat des trois jours est comme non avenu, si l'on nous rend les principes alors vaincus ; car ce sont les principes bien plus encore que les personnes que l'on a prétendu embarquer à Cherbourg.

BANQUET PATRIOTIQUE OFFERT A MM. ODILON-BARROT, D'HERAMBULT ET GAUTHIER DE RUMILLY.

On lit dans le *Propagateur* du Pas-de-Calais, qui nous parvient par voie extraordinaire :

« Mardi dernier, 2 octobre, les électeurs patriotes de l'arrondissement de Montreuil se trouvaient réunis, au nombre de quatre-vingt-seize, à l'hôtel de France, où un banquet patriotique allait être offert à MM. Odilon-Barrot, Gauthier de Rumilly et d'Hérambault, députés de l'opposition et signataires du compte-rendu. »

« A midi, MM. Odilon-Barrot et d'Hérambault arrivèrent de Boulogne ; à une heure, M. Gauthier de Rumilly, venant des environs d'Abbeville, les joignit. »

« La cour de l'hôtel de France fut aussitôt remplie de citoyens empressés de voir et de saluer leurs honorables députés. On entourait M. Odilon-Barrot : on écoutait en silence cet homme grave, parlant des affaires de la France, des maux de la patrie, s'enquérant de l'esprit des populations, des besoins du peuple, et faisant descendre au fond de l'âme de chacun de ses auditeurs l'espérance de voir bientôt le pays sortir de son état actuel de malaise et de crise, pour entrer, par le courage et la persévérance des patriotes, dans la voie des améliorations, du bonheur et de la liberté. »

« Les députés furent conduits à la salle du banquet par une députation d'électeurs. M. Thélér, juge d'instruction au tribunal de Montreuil, les reçut et leur adressa, en sa qualité de président de la fête, une patriotique allocution, dans laquelle il rappelait les travaux législatifs des trois honorables députés, les services par eux rendus au pays, et l'espoir que les amis de la révolution de juillet conservaient de voir M. Odilon-Barrot occuper bientôt la place que sa haute capacité lui marquait dans l'administration supérieure de l'Etat. « Nos vœux vous y appellent, a dit en terminant M. Thélér ; car nous avons la confiance que vous y serez aussi ferme soutien du trône constitutionnel relevé par le peuple, que des libertés publiques ; ils sont désormais inséparables, comme garantie de l'ordre sans lequel il n'y a pas de véritable liberté. »

« Les santés ont commencé par un toast au roi des Français, porté par le président du banquet ; puis par M. Parent-Réal, ancien membre de plusieurs de nos assemblées législatives : « A la prochaine session de la chambre des députés ! Puis, par M. Ducrocquet, agriculteur : « A la liberté ! Et ensuite par M. Coffin-Dumesnil, commandant de la garde nationale : « Aux trois journées de juillet ! »

« M. Dacquin, sous-préfet de juillet, destitué après le 13 mars, a porté la santé de M. Odilon-Barrot : « Au défenseur, a-t-il dit, des droits des citoyens français ; puisse cette gloire de la tribune nous conquérir par son savoir, son éloquence et son courage, des institutions populaires promises en juillet ! » M. Payen, membre du conseil d'arrondissement de Montreuil, a porté un toast à M. d'Hérambault : « Elu de notre arrondissement, a-t-il dit, M. d'Hérambault a, par sa conduite politique, justifié nos suffrages, confondu la calomnie, et assuré sa réélection. » M. Riquier, a porté la santé de M. Gauthier de Rumilly ; M. Riquier, maire de Brimeux, celle de l'armée et de la garde nationale ; enfin M. Souquet, avocat, a porté un toast à la presse départementale, représentée au banquet par le rédacteur en

chef du Propagateur. Les trois honorables députés, et M. Frédéric Degeorges, ont répondu; et leurs paroles, et surtout la chaleureuse et belle improvisation de M. Odilon-Barrot, ont été couvertes de patriotiques applaudissements. Voici l'analyse de ces discours.

M. Odilon-Barrot commence sa brillante improvisation par remercier les patriotes de l'arrondissement de Montreuil de la confiance qu'ils mettent en lui, et du bienveillant accueil qu'ils lui font. Il refuse d'accepter la qualité de chef de l'opposition libérale qu'un des convives lui a donnée; l'opposition n'a pas de chef. Est-ce un bien, est-ce un mal? il l'ignore; mais il approuve cette fierté, cette indépendance française qui fait que dans la chambre les députés amis du peuple ne se contentent que les inspirations de leur conscience, et ne s'agissent qu'à leur volonté. Il parle ensuite de l'esprit patriotique qui anime les populations qu'il vient de visiter; dans l'Est, dans le Midi, dans le Nord de la France, même dans l'ordre et de liberté, même fatigue, même dégoût, même besoin suivi depuis vingt mois, même désir, mêmes vœux pour un prompt retour aux principes de la révolution de juillet. M. Odilon-Barrot parle ici des conditions auxquelles Louis-Philippe a été élevé au trône: ce ne fut pas par affection personnelle pour le prince, mais bien parce que les hommes de l'Hôtel-de-Ville avaient reçu de lui la promesse formelle qu'on donnerait à la France des institutions populaires qui assureraient le bonheur, la gloire et la liberté du pays.

M. Odilon-Barrot n'a pas dissimulé l'état critique dans lequel se trouvait la France, par suite des fautes du pouvoir: tout était facile après la révolution de juillet; tout est maintenant difficultés et obstacles. Cependant il compte sur les ressources dont la France abonde, sur l'énergie de ses habitants; il leur dit: aidez-vous et le ciel vous aidera. Il leur recommande de faire entendre leurs vœux au pouvoir, par l'intermédiaire de leurs députés; de soutenir, par leur propre énergie, l'énergie de leurs représentants; puis répétant ces paroles: *Dieu protège la France*, inscrites sur les tentures tricolores qui décorent la salle du festin, il donne à tous l'assurance que l'état d'incertitude, de misère et d'abjection dans lequel chaque citoyen use péniblement sa vie, cessera, et qu'avec du courage et de la persévérance la patrie et la liberté seront bientôt sauvées.

MM. d'Hérault et Gauthier de Rumilly ont ensuite pris la parole. Ce dernier a parlé de la nécessité d'un rapprochement entre tous les citoyens qu'une seule légère nuance d'opinion divise, et a proposé une union entre le département de la Somme et celui du Pas-de-Calais.

M. Frédéric Degeorges, accueillant, avec tous les patriotes présents au banquet, l'idée de l'honorable député de Rouen, a montré quel avantage et quelle force avaient toujours retirés de ces associations de citoyens, les pays que menaçaient l'arbitraire ministériel, le despotisme royal ou l'étranger. Il souhaitait qu'entre ces espèces de fédérations entre les départements, il existât des rapports plus fréquents entre les députés et les électeurs; que ceux-ci pussent plus souvent aller réchauffer leur patriotisme et leur amour de leurs représentants, afin qu'élevant ensuite à leur tour une tribune au milieu de leurs concitoyens, ils pussent les instruire des affaires de l'état, et leur dire les besoins du pays, les périls que pourrait avoir à courir la patrie et la liberté. Il promet que la presse départementale, tout en ayant porté la santé, ne manquera pas aux amis du pays dans les circonstances critiques où se trouve la France.

Ce banquet, où plus de cent convives, l'élite de la population de l'arrondissement de Montreuil, assistaient, où le plus imposant n'a cessé de régner, s'est terminé par une quête en faveur des pauvres, qui a produit 127 fr. Les tambours de la garde nationale sont venus donner un triple ban militaire aux députés que, bientôt après, les convives et d'autres citoyens ont accompagnés jusqu'à la commune de Neuville, faisant retentir la route de Boulogne de ce cri d'adieu: « Vive Odilon-Barrot! vive d'Hérault! vive de Rumilly! vivent les députés défenseurs des droits du peuple et amis de la liberté! »

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 octobre 1832, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

PARIS, 9 octobre 1832.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Le Moniteur ne contient pas encore aujourd'hui l'ordonnance qui recompose le cabinet vacant depuis quinze jours. En revanche, il publie un arrêté par lequel M. Barthe, avant de s'en aller, règle le sort des exécuteurs des hautes-œuvres et de leurs aides.

Grâce aux progrès de la civilisation, la France, jusqu'à présent, a compté 86 bourreaux et 146 valets de bourreau; le nombre des premiers sera réduit de moitié, mais il sur et à mesure des extinctions seulement; les seconds sont supprimés purement et simplement, hormis 16 qu'on conservera dans les départements où leur affreuse besogne est la plus active.

Ainsi tous les départements, excepté la Seine et la Seine-Inférieure, le Calvados, la Corse, l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, la Manche, le Nord, l'Orne, le Pas-de-Calais, le Rhône et l'Yonne-et-Oise, n'auront point d'aide-exécuteur.

Par privilège, et comme chef-lieu du royaume, Paris en aura quatre; Rouen, par une autre exception, en aura deux. A l'avenir les gages des exécuteurs seront fixés:

Pour Paris, à	8,000 fr.
Lyon,	5,000
Bordeaux et Rouen,	4,000
Les villes de plus de 50,000 âmes,	3,500
id. 20,000,	2,400
id. 10,000,	2,000
Dans les autres villes,	2,000

Mais il est à remarquer que ces traitements réduits ne s'appliquent qu'aux nominations qui auront lieu postérieurement à la présente ordonnance; l'existence actuelle des bourreaux en activité est respectée. C'est une attention assurément bien délicate de la part du garde-des-sceaux, qui, par un autre article de la même ordonnance, se réserve gracieusement la nomination aux fonctions d'aide-exécuteur.

— Les sénats de Hambourg et de Lubeck ont répondu à la lettre par laquelle le roi des Français leur avait notifié le mariage de la princesse Louise avec le roi des Belges.

D'un autre côté ces mêmes sénats faisaient, par députation, la réception la plus gracieuse aux voyageurs d'Holy-Rood.

A ce sujet, je vous dirai que, quoique les feuilles d'Allemagne sèment de fleurs la route que parcourent les augustes exilés, il ne paraît pas qu'ils y aient partout rencontré des roses, et hier on racontait, non sans quelque joie, dans un salon ministériel, que la duchesse d'Angoulême, si bien accueillie par les membres du corps diplomatique à Francfort, avait été huée dans les rues et dans les marchés qu'elle avait essayé de parcourir.

On avait dit que la duchesse de Berry devait très-prochainement rejoindre ses parents en Styrie. Tels ne paraissent point être les projets de la noble aventurière; elle est encore en Vendée, le gouvernement en a eu la certitude il y a deux jours. Mais on espère qu'il parviendra à se rendre maître de sa personne.

— Le comte de St-Léger, qui vient d'être blessé si grièvement à Oporto, dans l'affaire du 29, est un neveu de M. Hyde de Neuville, ancien ministre de la marine, et plus anciennement encore ambassadeur en Portugal. M. de St-Léger porte comme son oncle, le titre de Bemposta conféré à ce dernier par le roi Jean VI, pour les secours que M. de Neuville leur rendit lors de la première révolte de don Miguel, contre son père.

— Plusieurs journaux répètent ce matin dans une phrase qui paraît stéréotypée que le départ de M. de Talleyrand pour Londres, qui a eu lieu aujourd'hui, est accéléré par les nouvelles difficultés que la conférence aura à résoudre.

Le départ du prince de Bénévent était depuis plusieurs jours annoncé pour aujourd'hui. Il aurait pu être retardé par le désir qu'on supposait à notre ambassadeur à Londres d'assister avant de quitter Paris, à la formation du nouveau ministère, mais il paraît qu'il en est venu comme le public à ne plus voir ces tripotages qu'avec dégoût et découragement. On assure même qu'il s'en est expliqué en haut lieu.

— Je vous ai dans le temps raconté que M. Ganneron fabricant de chandelles et député, avait été avec M. Persil, envoyé auprès de M. Dupin, pour lui faire accepter un portefeuille. Vous avez su depuis avec quelle magnificence ce service avait été reconnu. Le grand ouvrage sur l'Egypte brille maintenant sur le modeste comptoir du négociant en suifs, qui le fait voir très-volontiers à toutes ses pratiques. Mais il s'agit d'autre chose. M. Ganneron en revenant de Raffigny, n'était point du tout content de M. Dupin. Comment disait-il, refuser le roi, le roi qui même avant 1830 l'avait choisi pour son avocat, et lui avait donné tant d'argent à gagner! Ah! ce n'est pas bien. Moi qui vous parle, je n'ai jamais fourni à S. M. que des illuminations, eh! bien qu'elle m'appelle au ministère du commerce, mon dévouement n'hésitera pas une minute.

— On m'assurait dernièrement qu'il y a eu samedi, chez un restaurateur très-connu, un petit congrès des journalistes et des écrivains vendus au pouvoir et qui voulaient se concerter sur les moyens de conserver sous le nouveau cabinet les avantages incroyables que leur assurait le cabinet qui s'en va. Le désespoir était dans l'âme du plus grand nombre; toutefois l'appétit ne s'en est pas senti.

Quelque soit le chef du nouveau ministère, il débutera très-probablement comme M. de Montalivet qui, en prenant l'intérieur après la mort de Casimir Périer, supprima toutes les subventions accordées à la presse vendue... pour les rétablir, et même les augmenter au bout d'une semaine.

— Il paraît que décidément la brochure de M. de Mortemart verra le jour. Ce sera une pièce importante dans l'histoire des six premiers mois de la révolution.

— Le renouvellement fréquent des accidents qui surviennent par excès de charge des voitures publiques, et l'insuffisance des moyens de contrôle actuel, résultant des bascules de pesage, viennent de donner l'idée d'un nouveau contrepoids; à l'aide du moyen proposé, toute voiture, dont la charge excéderait le poids voulu, serait arrêtée sur la bascule par un mécanisme dont le maire de la commune aurait seul la clef, et ne pourrait, quelle que soit la tolérance des peseurs, continuer sa route sans qu'il eût été dressé, par l'autorité compétente, procès-verbal constatant l'infraction aux règlements sur la police des routes.

— *Havre, 8 octobre.* Nous venons d'éprouver un coup de vent d'Ouest violent. Ce matin la mer était fort grosse; les grains se succédaient avec rapidité; le dogre, la *Ville de Bordeaux*, chargé de vins et venant de Bordeaux, a été obligé, pour se décharger à la jetée, de laisser couler les pièces qui fatiguaient les hauts.

On n'a entendu parler d'aucun sinistre.

AUTRE CORRESPONDANCE.

Cinq heures moins un quart. — Voici les dernières nouvelles sur M. Dupin; on a dit à la Bourse qu'il était arrivé; puis, qu'il s'était contenté de faire connaître son acceptation, et qu'il arriverait demain. Ces deux versions sont également inexactes.

L'aide-de-camp envoyé par le maréchal Soult à Raffigny, est revenu ce matin à cinq heures, rapportant une réponse négative. Dans la lettre qu'il écrit en réponse au billet du maréchal, il assure qu'à très-peu d'exceptions près, il appuiera les ministres que le roi pourra choisir, mais que, pour son compte, il ne peut, quant à présent, entrer dans le cabinet.

Pressé de se rendre à Paris, M. Dupin a répondu qu'il n'irait pas; que, hors les chambres, il n'y avait pas pour lui de gouvernement, et qu'il ne paraîtrait à Paris qu'après l'ouverture des chambres.

Toute la matinée d'aujourd'hui a été employée en courses vaines chez l'un et chez l'autre, pour former un cabinet aux ordres du maréchal Soult. Les noms de MM. Béranger, Bignon, Calmon, Duperré, Louis, Humann, etc. sont prononcés; mais personne ne croit à un résultat. On sait déjà que M. Humann, dans une conférence avec le roi, a décliné toutes les offres d'un portefeuille qu'on a pu lui faire.

La combinaison doctrinaire se renoue toutefois. MM. du canapé courent et s'agitent; quoique tout froissés de la dernière chute, ils se relèvent et tendent de nouveau la main aux porte-feuilles.

— Trois apôtres saint-simoniens: MM. Hoart, ancien élève de l'école polytechnique, ex-capitaine d'artillerie; Bruneau, aussi ancien élève de l'école polytechnique, et ex-capitaine d'état-major; et Ribes, ex-avocat, vont en mission dans le Midi sous l'habit apostolique. Ils partiront jeudi par les diligences Caillard et Laffitte, et toute la famille saint-simonienne les accompagnera jusqu'au lieu du départ.

— On nous assure que le baron Rothschild ayant voulu acheter une grande propriété près de Francfort, le sénat de cette ville y a mis opposition. M. de Rothschild a vainement allégué qu'il était baron autrichien. Il va se pourvoir devant les tribunaux contre la singulière prétention du sénat francfortois.

— Il paraît que le roi de Bavière n'aime rien de ce qui rappelle notre révolution de juillet. Je lis dans une lettre d'Aschaffembourg, que dernièrement S. M. bavaroise ayant remarqué au bal un étranger décoré, demanda que ce monsieur lui fut présenté; c'était un Français porteur de la croix de juillet, que le roi n'avait point reconnue. Il tourna brusquement le dos, en disant qu'il était singulier qu'on osât se présenter dans la bonne société allemande, affublé de ces couleurs.

— La nomination d'un nouveau ministère par le roi d'Espagne ressuscité, est révoquée en doute par beaucoup de personnes. Toutefois, il serait possible que les intrigues carlistes qui n'avaient pas attendu pour éclater que les restes du roi qu'on croyait mort, se fussent refroidis, aient ouvert les yeux du stupide monarque.

Le courrier espagnol qui a traversé hier Paris à la destination de Londres, se disait porteur de la nomination de M. Zéa Bermudez, ambassadeur actuel à Londres, au ministère des affaires étrangères.

Ce courrier a apporté des nouvelles de Lisbonne du 30; on avait repris le combat suspendu la veille au soir, et, suivant la version venue de Madrid, l'avantage tournait du côté des miguelistes.

— Le roi de Suède continue son voyage dans ses Etats. Le 17 septembre, il est arrivé à Carlscrown.

Les provinces occidentales de la Suède sont menacées de famine par suite de la mauvaise récolte. Le gouverneur, comte Sparre est venu à la cour afin de peindre personnellement la situation déplorable de ses administrés, et obtenir des secours du gouvernement.

— Les lettres de Montevideo à la date du 20 juillet 1832, annonçaient que ce pays était en proie à la guerre civile. Les militaires ont dépossédé le président et son ministère. Le colonel réunit tous les pouvoirs. On pense que les généraux Savaleja et Ribera ne tarderont pas à en venir aux mains.

M. Delaforet consul-général de France à Buenos-Ayres, n'a pas été reconnu en cette qualité par le gouvernement, il doit partir sur le *Nisus*.

La jeune *Mathilde* a apporté des nouvelles de Bourbon du 5 juin. On était rassuré sur la suite du complot des Nègres. La fête du roi y avait été l'occasion de troubles. Le gouverneur s'étant dispensé, contre l'usage, d'inviter à son banquet le chef des milices de l'île.

A l'heure du banquet une grande affluence se porta sur la place: on remarqua que le transparent ne portait que ces lettres: Louis.... Phi.... La population crut trouver une injure au roi dans cette inscription écourtée, et connaissant d'ailleurs des carlistes qui assistaient au banquet, elle lança une nuée de pierres sur le couvent, en criant: *Vive le roi! à bas les carlistes!* Le gouverneur voulut s'armer, et fut refoulé dans son hôtel. L'ordre enfin ne fut rétabli que lorsque le procureur-général eut fait ajouter au transparent les lettres qui y manquaient.

Le *Court Journal* donne une biographie du maréchal Soult qu'il résume par ces mots de l'optimiste de Pope: *Tout ce qui arrive est bien.*

NOUVELLES.

On lit dans la *Sentinelle de Bayonne* du 4:

« Avant-hier est passé à Bayonne M. Borniche, courrier de cabinet espagnol, venant de Madrid et allant à Paris; il était porteur de la nouvelle d'un mieux dans la santé de Ferdinand, qui semblait se rétablir, à la date du 29 septembre.

« Hier, M. de Bergue, courrier de cabinet espagnol, est également passé, venant de Madrid et se rendant à Londres; il est porteur de dépêches annonçant que le roi d'Espagne éprouvait un mieux sensible le 1^{er} de ce mois dans l'après-midi. »

— Les nouvelles les plus récentes arrivées de différents points de l'Amérique peuvent se résumer ainsi:

« Deux mille hommes, sous les ordres du général Martinez Aparicio, colombien au service du Pérou, sont arrivés à Guayaquil, au secours de Flores, président de l'Equateur, contre le gouvernement du centre, c'est-à-dire de l'Etat de Grenade.

« Le général Santander, en arrivant dans la Nouvelle-Grenade, a adressé à ses compatriotes une allocution dans laquelle il leur dit qu'il est retourné au sein de sa patrie, non pas pour venger ses offenses personnelles ni pour connaître ses persécuteurs, mais uniquement pour servir son pays. »

— Le tribunal correctionnel de Meaux a condamné à 15 jours de prison, 150 fr. d'amende et aux frais le nommé Jean-Marie-Célestin Mabillon, âgé de 21 ans, qui avait calomnié le conseil de révision, en disant qu'il s'était fait réformer, moyennant 300 fr. qu'il avait donnés.

— On écrit d'Ancone, 28 septembre:

Le général Cubières est parti d'ici hier à neuf heures et demie du soir;

on fait toutes sortes de conjectures sur ce départ inattendu. Les uns disent que ce général a reçu des ordres pressants de la cour de France pour se rendre à Naples, et ce bruit n'est pas dénué de fondement, car les postillons qui l'ont conduit disent l'avoir laissé à Loretto d'où, assurent-ils, il a pris la route des Abruzzes. D'autres disent qu'il se rend à Bologne à la rencontre de son épouse; le premier bruit semble néanmoins le véritable; on dit que son absence sera de quinze jours. Il a été escorté par les dragons pontificaux depuis Ancône jusqu'à la limite de cet état. Le général Cubières a laissé, pour le remplacer, M. Carnot son neveu, lequel a été chargé jusqu'à ce jour du commandement de la place.

— L'escadre anglaise qui était à la hauteur du Tage est arrivée à Porto. On suppose que c'est pour protéger les Anglais et leurs propriétés.

— Des hommes et des chevaux sont partis il y a peu de jours de Londres pour Porto. Parmi les officiers engagés au service de don Pedro se trouve le colonel Bacon qui a fait toutes les campagnes du duc de Wellington.

— Les démêlés entre les Etats-Unis et le gouvernement de Buenos-Ayres, relativement aux îles Falkand, paraissent prendre quelque gravité; on parle même de guerre entre les deux Etats à ce sujet.

— Le fils du maréchal Maison est arrivé hier soir à Paris, venant de Vienne en courrier extraordinaire, chargé de dépêches de son père pour le gouvernement.

— M. Bellozanne, aide-de-camp du duc de Trévise, vient d'arriver à Paris en courrier extraordinaire, venant de St-Petersbourg, chargé de dépêches pour le gouvernement. Au départ de M. Bellozanne de la capitale de la Russie, l'empereur était en tournée et le ministre des affaires étrangères était absent.

— On écrit d'Anvers, 5 octobre : Il est entré aujourd'hui dans nos bassins cinq bateaux chargés de charbon venant directement de Charleroi par le nouveau canal.

Douze allèges chargés de vivres sont arrivés hier à la Citadelle et à la Tête-de-Flandres.

— On écrit de Bordeaux, le 6 :

« M. le lieutenant-général comte Colbert, inspecteur-général de la cavalerie, est arrivé hier soir à huit heures à Bordeaux; il vient inspecter les divers régiments de cavalerie qui se trouvent dans le Midi.

« Le 5 de ce mois, vers sept heures du soir, le sieur Tournay, chapelier, demeurant rue Royale, s'est fait sauter la cervelle d'un coup de fusil. La police s'est transportée immédiatement sur les lieux, accompagnée du docteur Gergerès, médecin aux rapports. On ignore les motifs de cet acte de désespoir. »

VARIÉTÉS.

HISTOIRE.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

DE 1787 A 1804;

Par M. SAVAGNER (1).

Nous avons annoncé il y a quelque temps un *Tableau chronologique de la révolution française*, par M. SAVAGNER. Aujourd'hui que cet ouvrage s'imprime avec rapidité, nous croyons devoir en publier quelques extraits, persuadés que nous rendrons par-là un service réel.

En effet nos adversaires ne cessent de soutenir cette thèse inconcevable, que la *république est impossible en France*; que le peuple est brutal de sa nature; qu'il n'est pas propre à recevoir les institutions vraiment libérales; qu'il ne saurait les comprendre; que l'anarchie et la république sont une seule et même chose dans les dispositions où se trouve actuellement la société; — qu'une république amènerait infailliblement le retour aux excès de 93, etc., etc. On a même avancé récemment un paradoxe bien plus risible, lorsqu'on

(1) Un fort vol. in-18^e (actuellement sous presse). — Lyon, Perret, imprimeur-éditeur.

a prétendu que : « Si la république pouvait s'établir en France, elle ne s'établirait et ne se soutiendrait que par ceux-là même qui n'en veulent point » — Or, nous avons plus d'une fois, dans nos colonnes, combattu cette espèce de fantôme dont on veut effrayer les bonnes gens. — Nos propres raisonnements et ceux que nous avons empruntés à d'habiles écrivains, ont porté la conviction dans plus d'une conscience, et, après les avoir mûrement médités, plus d'une personne a ri de l'épouvantail qu'elle avait redouté jusqu'alors, et des niaises terreurs auxquelles elle avait involontairement cédé. — Il faut que ces vérités soient enfin reconnues de tous les Français, quelle que soit la position où le sort les a jetés; il faut qu'ils puissent mépriser et les hommes qui veulent se servir de leurs craintes irréfutables et ces craintes elles-mêmes, quelle que soit la source d'où elles découlent. — La connaissance des faits et leur appréciation impartiale feront plus, sous ce rapport, que toutes les théories et tous les sophismes; l'histoire, mise à la portée de toutes les intelligences et convenablement résumée, dissipera l'erreur et rendra impossibles des mystifications semblables à celles que l'on a essayées, surtout depuis deux ans. — Le résumé que publie M. Savagner nous semble remplir convenablement le but que nous indiquons. La forme que l'auteur a adoptée lui permet de presser les faits, de les présenter d'une manière à la fois brève et complète; nos lecteurs jugeront, par les passages que nous donnons, de l'utilité que peut avoir un semblable travail :

« Le 18^e siècle, qui avait vu se manifester tant de lumières, qui avait fait faire tant de pas à la raison humaine, ce siècle où l'on avait enfin discuté les bases de l'ordre social, et indiqué tout à la fois et les nouveaux besoins des peuples et les moyens de les satisfaire, finit par une lutte imposante entre la liberté et la servitude, entre une majorité compacte et vigoureuse et une minorité des long-temps abâtardie et déshonorée... Il faudrait dérouler toute l'histoire de France, si l'on voulait remonter à toutes les causes de la révolution française, et bien en connaître les principes et les résultats déjà obtenus. Les causes les plus prochaines de cet événement sont le dérangement des finances qui commença sous Louis XIV, l'immoralité, qui devint générale sous le régent; la mauvaise administration qui prévalut sous le règne de Louis XV, les scandales donnés par ce prince et sa cour, la résistance que le gouvernement opposait aux lumières, ses petites vues, les préjugés mesquins et la morgue insolente des ordres privilégiés, le vieux ressentiment des classes moyennes et des classes inférieures; enfin, un désir général de bonheur et de bien-être... »

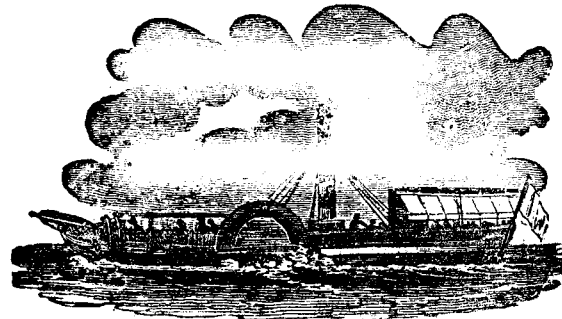
Après avoir exposé les actes de l'assemblée des notables, la résistance du parlement aux exigences de la cour, la convocation d'abord à cinq ans, des états-généraux, l'auteur résume le fameux arrêt du parlement de Paris des 3-5 mai 1788, arrêt qui constate le droit de la nation d'accorder librement les subsides par l'organe des états-généraux, l'immovibilité des magistrats, le droit des cours de refuser l'enregistrement des édits royaux contraires aux lois fondamentales du royaume ou aux lois constitutives des provinces, le droit de chaque citoyen de n'être arrêté que dans les cas prévus par la loi, et de n'être jugé que par ses juges natu-

rels, qui sont ceux que la loi désigne. — « Il est important de remarquer les principes constitutionnels, encore bien informes, émis par cette première cour du royaume; ils devaient être dégagés de tout accessoire parasite et recevoir un admirable développement de l'assemblée constituante et des assemblées législatives qui la suivirent. Alors, beaucoup de membres de l'ancien parlement devaient reculer devant les conséquences des principes qu'ils mêmes avaient exprimés les premiers; ils devaient reculer, parce que ces conséquences leur arrachaient leurs privilèges, et qu'ils préféraient leurs privilèges à la patrie. Il est curieux de voir les corps favorisés et exceptionnels donner le signal de la lutte contre l'arbitraire; et se ranger en suite du côté du pouvoir lorsque cette lutte se déploie avec vigueur... » — Le 1^{er} décembre 1788, le même parlement de Paris, les pairs y séant, supplie le roi de ne plus retarder la convocation des Etats, de déclarer leur retour périodique, leur droit d'établir les impôts; la suppression de tous impôts distinctifs des ordres; l'égalité des charges; la responsabilité des ministres; la liberté individuelle des citoyens; et la liberté légitime de la presse. — « Depuis 1787, nous réclamons en vain une loi sur la responsabilité ministérielle; la révolution de 1830 l'avait formellement promise, et nous n'avons pu encore l'obtenir !... Avec les visites domiciliaires dont nous sommes tous les jours les témoins; avec la mise en état de siège qui naguère a frappé la capitale, et avec les arrestations arbitraires qu'elle a entraînées, pouvons-nous affirmer que notre liberté individuelle soit convenablement garantie ? Les procès suscités tous les jours aux écrivains patriotes prouvent-ils que la liberté de la presse soit bien affirmée ? »

L'histoire nous apprend donc que toujours, depuis 40 ans, le pouvoir royal a lutté contre l'extension des libertés populaires; que ce pouvoir sera toujours fidèle à son principe; qu'il n'accordera que ce qui lui sera arraché ou par la force des choses ou par l'insurrection; qu'ordinairement il ne se montre libéral que lorsque cette qualité devient une condition rigoureuse de son existence.

Nous continuerons ces extraits, et, dans un prochain numéro, nous verrons comment M. Savagner a traité la formation de l'assemblée nationale, la prise de la Bastille et ses suites.

Z.



Les Paquebots à vapeur du Rhône redonnent leur service JEUDI, 11 octobre, et le continueront, comme par le passé, DIMANCHE, MARDI et JEUDI. Les départs auront lieu à 5 heures du matin, de la chaussée Perrache. S'adresser quai de Retz, n° 42.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(716) Le samedi treize octobre courant, à dix heures du matin, sur la place St-Michel de cette ville, et par le ministère d'un commissaire-priseur, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets mobiliers saisis, consistant en enclumes, marteaux à main et à frapper devant, pinces, tisons, soufflets de forge, étaux, établis, roues, plateaux, haches, chaises, tables, commode, batterie de cuisine, différents autres objets mobiliers; le tout au comptant.

(715) Le samedi treize octobre courant, à dix heures du matin, sur la place de la Boucherie-des-Terreux, et par le ministère d'un commissaire-priseur, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets mobiliers saisis, consistant en commodes, tables, table de jeu, secrétaire, glaces, lits, garde-paille, matelas, table de nuit, fauteuils, chaises, batterie de cuisine et différents autres objets; le tout au comptant.

(719) Samedi treize octobre mil huit cent trente-deux, à neuf heures du matin, sur la place dite Confort, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant des objets mobiliers saisis consistant en placards, bois de lit, chaises, matelas, chandeliers, tables, pièces de vaisselle, bouteilles, verres, rechaud, marmite, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(713) Les actionnaires de la Banque de prévoyance représentée à Lyon chez M^e Casati, notaire, place des Carmes, n° 10, sont invités à venir toucher leurs intérêts et dividendes.

Les placements dans cette Banque ont lieu en espèces ou en inscriptions de rentes sur l'Etat. On y reçoit toutes sortes de sommes depuis 100 f., 1,000, 10,000 et indéfiniment.

Les intérêts sont de 5 p. 100, et même de 6, suivant le cours; ils sont payés tous les six mois. Ceux des défunts étant reversibles aux survivants, il en résulte que le dernier de dix individus du même âge formant une compagnie, reçoit cinq fois 10 ou 50 p. 100 de son action; mais, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les capitaux sont ensuite rendus à leurs héritiers. Quant aux garanties, elles ne sont rien moins que des cinq

milliards, montant des fonds publics. Quel établissement pourrait en présenter de semblables! Toutes les classes de la société, et particulièrement les rentiers de l'Etat, sont invités à profiter des avantages qui leur sont offerts.

(714) Le propriétaire de l'hôtel des Colonies, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 8, à Lyon, a l'honneur de prévenir que les départs des voitures du chemin de fer à St-Etienne ont lieu actuellement à 6 heures et demie du matin et 3 heures du soir, tous les jours.

Flatté de la bienveillance que l'on veut bien accorder à ce nouvel établissement, il a, pour la commodité des consommateurs, agrandi son salon de restaurant. Il vient d'ajouter un vaste salon pour noces et repas de corps.

L'on trouvera à l'hôtel les soins les plus assidus, et surtout une extrême propreté, tout étant décoré et meublé dans le goût le plus moderne, avec établissement de bains. L'on espère que MM. les voyageurs voudront bien distinguer cet hôtel.

(117) Librairie de MÉNARD, place de la Sorbonne, n° 3, à Paris.

EN VENTE : HISTOIRE SECRÈTE

DU

DIRECTOIRE

4 volumes in-8^e, papier fin satiné.

Prix : 30 francs.

AVIS IMPORTANT.

Le Sirop concentré de Salsepareille, reconnu le meilleur spécifique des maladies syphilitiques et des diverses maladies de la peau, se vend toujours chez M^r pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 52, à Lyon.

Une seule bouteille suffit très-souvent pour la cure radicale d'une maladie récente. Se vend 8 f. et 4 f., avec une instruction. (On fait des envois.)

Hôtel St-Pierre

Henri EISEMANN, restaurateur, prévient MM. les voyageurs qu'il vient de décorer cet hôtel à neuf, et qu'il sert à la carte, à prix fixe et à tant par tête. (657 2)

Traitement végétal

POUR GUÉRIR SOI-MÊME RADICALEMENT

LES DARTRES ET MALADIES SECRÈTES, SANS MERCURE.

Le traitement dépuratif, prescrit par M. Giraudeau de Saint-Gervais, docteur en médecine de la Faculté de Paris, est prompt, peu dispendieux, et très-facile à suivre, même en voyageant.

Consultations gratuites par correspondance, en s'adressant au docteur, rue Richer, n° 6 bis, à Paris.

Pour le département du Rhône, on s'adressera à MM. les pharmaciens suivants :

A Lyon, M. Vernet, place des Terreaux; à Vienne, M. Guérin; à Beaujeu, M. Gelin.

Ces correspondants sont témoins depuis plusieurs années des succès souvent inespérés, et qui cependant ont été obtenus par les conseils du docteur. On peut donc s'y adresser avec toute confiance pour obtenir des renseignements exacts et pour servir d'intermédiaire aux consultations par correspondance. (718) [TT-608]

(662 3) DÉPURATIF DU SANG.

L'extrait de salsepareille composé, du docteur Smith, médecin anglais, quai Saint-Antoine, n° 31, maison des Bains, à Lyon, est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent, en toute assurance, avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang, et rétablit la santé. Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Se vend aussi chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13.

Spectacle du 12 octobre.

GRAND - THÉÂTRE.

Les deux Ménages, com. — L'Hôtel garni, com. — L'Epreuve Villageoise, opéra.

BOURSE DE PARIS. — 9 octobre 1852.

Les fonds sont restés stationnaires à la bourse d'aujourd'hui. Les affaires étaient calmes, et l'attention était toute portée sur l'arrivée de M. Cousin, qui a été annoncée à l'ouverture et démentie à la fin. Le 5 p. 100 a éprouvé une baisse de 5 c., et le 3 p. 100 de 10 c.

	1 ^{er} Crs.	plus h.	plus b.	dern.
5 p. 100 au compt.	95 80	95 80	95 70	95 75
— fin courant.	95 50	96 75	95 65	95 75
Emp. 1851 au compt.	96	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
p. 100 au compt.	"	"	"	"
3 p. 100 au compt.	67 65	67 70	67 60	67 70
— fin courant.	67 65	67 85	67 60	67 70
ACTIONS DE LA BANQ.	1267 50	"	"	"
R. DE NAPLES au c.	81	81 20	81	81
— fin courant.	"	"	"	"
CORTÈS.	12	"	"	"
ESPA. Emp. royal.	"	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
— Rente perp.	56 1/8	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
QUATRE CANAUX . .	"	"	"	"
C ^o HYPOTHÉCAIRE.	"	"	"	"
EMPRUNT D'HAÏTI . .	"	"	"	"
EMPRUNT ROMAIN . .	81	"	"	"
EMPRUNT BELGE. . .	77 3/4	"	"	"



Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, n° 5.